

# 10<sup>ème</sup> ÉDITION DES ASSISES DE L'AMIF ET DU SALON DE LA NOUVELLE VILLE ACTION INTERNATIONALE DES COMMUNES FRANCILIENNES

Dans le cadre de ses 10<sup>èmes</sup> Assises, l'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) a souhaité dresser un état des lieux des jumelages et de l'action internationale des communes d'Ile-de-France. Pour cela, un questionnaire a été envoyé aux 1 281 communes de la région début janvier 2006. Au 15 mars 2006, 225 communes avaient renvoyé le questionnaire complété, soit un taux de retour des questionnaires de 18%. Les réponses des communes sont équitablement réparties en fonction de la population. Sur les 225 questionnaires, 4 n'étaient pas exploitables. Notre état des lieux se base donc sur 221 questionnaires.

## ↳ LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT À L'INTERNATIONAL

92 des communes ayant répondu au questionnaire se sont dites engagées à l'international, soit 42%.

Taille des communes	Nombre total de communes	Nombre de réponses	Engagement à l'international	Pas d'engagement à l'international
< 2 000	771	125	14	111
2 000 – 10 000	271	55	38	17
Total 0 – 10 000	1 042	180	52	128
10 000 – 20 000	89	16	16	0
> 20 000	150	25	24	1
<b>Total</b>	<b>1 281</b>	<b>221</b>	<b>92</b>	<b>129</b>

Une des premières motivations avancées par les communes est **la volonté d'ouverture sur l'Europe**. Les communes disent vouloir « passer d'une vision politique, administrative et technique de l'UE à une approche humaine », « construire l'UE », développer le « sentiment de fraternité européenne ».

Au-delà de l'Europe, les collectivités souhaitent également « **s'ouvrir au monde** », contribuer à une « culture de paix », promouvoir la paix et l'amitié entre les peuples. Cette volonté d'ouverture au monde passe par des rencontres avec des habitants d'autres pays afin de créer des liens d'amitié à travers des échanges culturels, sportifs, et de jeunes (scolaires ou non).

**La solidarité** est également une motivation, certaines communes disent vouloir « venir en aide » aux populations de pays en développement, d'autres veulent « contribuer au développement culturel, social et économique de certains pays en difficulté dans un rapport de réciprocité et dans un processus de démocratisation et de culture de paix ».

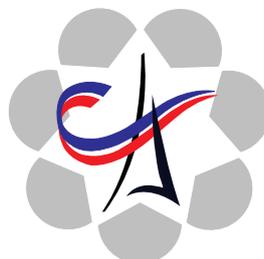
### Certaines communes ont également des motivations d'ordre plus « pratique » :

- Favoriser l'apprentissage des langues étrangères, notamment pour les jeunes qui constituent souvent le premier public visé par les communes à travers leurs jumelages.
- Renforcer l'attractivité du territoire, favoriser les échanges économiques et ainsi le développement économique de la commune.
- Mettre en commun des expériences novatrices. Certaines communes mettent en avant la volonté de comparer leur mode d'organisation générale ou dans des domaines bien précis (environnement, protection de l'eau).

Enfin pour certaines communes, l'engagement à l'international est **un moyen de se rapprocher de leurs habitants**. Les projets menés à l'international sont une occasion de développer les liens avec les résidents issus de l'immigration et leurs pays d'origine dans une logique de co-développement, mais également d'encourager la vie associative, d'impliquer les citoyens dans les projets de la mairie.

### Agence Coop'Dec Conseil (ACDC)

SARL au capital de 7500 - SIRET : 444 247 621 00014 -  
APE 741G - 1 place Paul Verlaine – 92100 Boulogne  
Billancourt  
Organisme de formation enregistré sous le n°11921442892  
auprès du Préfet de la région d'Ile de France  
Web : [www.coopdec.org](http://www.coopdec.org) / Mél : [contact@coopdec.org](mailto:contact@coopdec.org) /  
Tél. : 06-12-72-96-71



**AMIF**  
Association  
des Maires  
de l'Ile-de-France

## II) RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ACCORDS DE COOPÉRATION

Les communes ayant répondu sont engagées dans 212 accords de coopérations dans 42 pays.

Il convient de noter qu'en dessous de 3 000 habitants, les communes sont presque exclusivement en relation avec une collectivité européenne. Sur 29 accords de coopération, 25 sont dans l'Union Européenne (autres zones : 1 en Suisse, 1 en Chine, 1 au Niger, 1 aux Etats-Unis). Au-delà de 3 000 habitants, on note que les communes s'engagent hors de l'Union Européenne, principalement en Afrique sub-saharienne.

### UNION EUROPÉENNE > 134

Allemagne : 50  
Autriche : 2  
Belgique : 6  
Espagne : 10  
Grande-Bretagne : 36  
Irlande : 3  
Italie : 12  
Luxembourg : 1  
Pays-Bas : 1  
Pologne : 3  
Portugal : 10

### AFRIQUE SUB-SAHARIENNE > 27

Afrique du Sud : 1  
Bénin : 5  
Burkina : 1  
Cameroun : 2  
Ethiopie : 1  
Guinée : 1  
Madagascar : 1  
Mali : 10  
Mauritanie : 2  
Niger : 1  
Togo : 1  
Sénégal : 1

### AFRIQUE DU NORD > 16

**MOYEN ORIENT**  
Algérie : 1  
Israël : 8  
Maroc : 2  
Territoire Palestiniens : 3  
Tunisie : 2

### EUROPE HORS UE > 13

Roumanie : 6  
Russie : 2  
Serbie : 3  
Suisse : 1  
Ukraine : 1

### ASIE > 13

Arménie : 3  
Chine : 8  
Corée du Sud : 1  
Vietnam : 1

### AMÉRIQUE DU NORD > 9

Canada : 3  
Etats-Unis : 6

### Amérique du Sud > 3

Bésil : 2  
Haïti : 1

### OCÉANIE > 1

Australie : 1

En dessous de 3 000 habitants, la plupart des communes ont un seul accord de coopération (26 villes engagées pour 29 accords). Seules trois communes inférieures à 3 000 habitants ont plus d'un accord :

- Neuville-sur-Oise (1430 habitants) est notamment engagée avec 4 villes étrangères, avec Erkrath (Allemagne), Columbia (Etats-Unis), West Lancashire

(Grande-Bretagne) et Liao Lyang (Chine).

Au-delà de 3 000 habitants la plupart des communes ont plusieurs accords.

- Issy-les-Moulineaux est par exemple engagée avec 11 collectivités partenaires,
- Montreuil et Puteaux avec 8 collectivités.

NB D'ACCORDS	NB DE COMMUNES (+ de 3 000 habitants)
1	21
2	13
3	14
4	8
5	4
6	2
7	1
8	2
11	1
Total : 187	Total : 66

## III > FONCTIONNEMENT DES COMMUNES ENGAGÉES À L'INTERNATIONAL

(Pour certaines questions plusieurs réponses étaient possibles. Le total des réponses est donc parfois supérieur à 92)

### • Ancienneté de l'engagement à l'international :

Sur les 10 communes engagées depuis moins de 5 ans à l'international, une seule compte plus de 10 000 habitants (Montfermeil, 24 000 habitants).

5 de ces communes ont décidé de s'engager avec une commune européenne (en Grande-Bretagne, Allemagne, Pologne, Italie), les 5 autres avec des communes africaines (Mali, Sénégal, Bénin, Cameroun).

ANCIENNETÉ	RÉPONSES
> de 10 ans	72
Entre 5 et 10 ans	8
< de 5 ans	10
Pas de réponse	2
Total	92

### • Organisation :

ORGANISATION	RÉPONSES			Total
	< 10 000	10-20 000	> 20 000	
Comité de jumelage	41	13	17	71
Maire ou élu	17	10	10	37
Service spécifique	3	7	13	23
Au coup par coup	3	0	0	3

• **Elu en charge de l'action internationale au sein du conseil municipal :**

ELU EN CHARGE	RÉPONSES			
	< 10 000	10-20 000	> 20 000	Total
Maire	18	4	5	27
Elu délégué	31	13	20	64
Pas d'élus	8	2	0	10
NSPP	1	0	0	1

• **Budget :**

BUDGET	RÉPONSES			
	< 10 000	10-20 000	> 20 000	Total
- de 5 000	32	1	0	33
5 000 – 20 000	16	7	6	29
20 000 – 50 000	0	5	10	15
+ de 50 000	0	2	5	7
Ne se prononce pas	4	1	3	8

• **Types d'actions :**

TYPE D' ACTIONS	RÉPONSES			
	< 10 000	10-20 000	> 20 000	Total
Echanges de population	43	16	24	83
Echanges d'élus ou de fonctionnaires	23	12	22	57
Actions de solidarité	17	6	17	40
Autre (voir précisions ci-dessous)	3	3	7	13

« **Autres actions** »

Les « autres » actions de coopération mises en avant par les communes sont notamment :

- les actions dans le secteur économique (foires expositions, rencontres de chefs d'entreprises et autres échanges économiques)
- l'appui institutionnel, les échanges d'expériences dans différents domaines (TIC, santé, protection de l'environnement)
- la participation à des réseaux de collectivités les projets de co-développement

**IV > RÔLE DES VILLES**

Un tiers des villes engagées à l'international pensent que leur action internationale participe à la promotion de la francophonie, au rayonnement international de la France, à la construction européenne ou à la promotion de la paix.

• La **promotion de la francophonie** passe principalement par les échanges linguistiques, les dons de livres, la diffusion d'œuvres françaises à l'étranger (pièces de théâtre, œuvres cinématographiques...). Certaines communes font remarquer que « les jumelages incitent les partenaires à entretenir et approfondir leur connaissance du français ».

• Les villes participent au **rayonnement international de la France** notamment par leur présence dans les réseaux internationaux de collectivités locales et leur participation aux grands événements internationaux. Elles contribuent à la diffusion d'une image « positive » de la France à l'étranger.

• Les villes mettent également en avant leur rôle moteur dans la **construction européenne** grâce aux nombreux jumelages et accords de coopération intra-européens. Beaucoup de jumelages franco-allemands sont nés d'une volonté de réconciliation après la Deuxième Guerre Mondiale. Les jumelages avec les pays européens obéissent encore aujourd'hui à la même logique, avec comme objectif de « créer des liens d'amitié », « découvrir les points communs avec nos voisins européens ».

Une dizaine de villes disent participer aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et une dizaine également à la promotion du commerce équitable.

• Concernant les **Objectifs du Millénaire pour le Développement**, les villes pensent pouvoir y participer par les projets mis en place dans les pays en développement (adduction d'eau, centres de santé, alphabétisation, actions en faveur de l'autonomisation des femmes...) mais aussi par des actions de sensibilisation aux OMD et en particulier à la protection de l'environnement.

Enfin les villes déclarant participer à la promotion du **commerce équitable** le font par l'organisation de ventes de produits équitables, l'appui à des associations de commerce équitable et parfois l'achat de produits équitables.

## V > FREINS RENCONTRÉS, BESOINS EXPRIMÉS PAR LES COMMUNES

### FREINS MIS EN AVANT PAR LES COMMUNES QUI NE SONT PAS ENGAGÉES À L'INTERNATIONAL :

Le principal frein mis en avant par les communes qui ne sont pas engagées à l'international est leur taille. Il s'agit de petites communes qui n'ont ni les moyens ni le personnel nécessaire pour s'engager à l'international. Plusieurs petites communes souhaiteraient profiter du cadre intercommunal pour s'ouvrir à l'international. D'autres communes ne sont pas engagées à l'international car ce n'est pas leur priorité. Elles pensent que l'engagement à l'international est trop ambitieux alors qu'il y a d'autres actions prioritaires. Cela leur semble inutile pour les petites communes. Elles pensent que ce n'est que pour l'image et font le « choix d'être plutôt que de paraître ».

Enfin d'autres ne sont pas engagées tout simplement car il n'y a pas d'intérêt des habitants ni des élus. En tout cas aucune volonté ne s'est jamais exprimée dans ce sens et la question ne s'est donc jamais posée.

### FREINS ET BESOINS DES COMMUNES ENGAGÉES :

*Plusieurs freins sont mis en avant par les communes ayant répondu au questionnaire. Ils correspondent à des questions de moyens, de contraintes qui s'appliquent aux collectivités locales, d'inadéquation avec les attentes de la population et de relations avec les partenaires.*

#### 1. Les moyens

Le premier frein énoncé par les collectivités est le frein financier.

Elles mettent en avant non seulement le coût des transports, mais plus généralement toutes les questions liées aux subventions nationales ou européennes. Beaucoup de collectivités disent :

- manquer d'information sur les financements possibles, français et européens, mais aussi régionaux
- se perdre dans le « dédale des administrations françaises »,
- se perdre également dans la longueur et la complexité des dossiers de demande de subventions,
- recevoir des subventions plus faibles que ce qui est demandé ce qui remet en cause la faisabilité de leurs projets,
- ne pas avoir de certitudes sur la pérennité des financements.

Au-delà des moyens financiers l'engagement international demande beaucoup de disponibilité des élus et des personnels, non seulement pour gérer les projets mais également pour tout le travail de recherche de financements (pour toutes les raisons évoquées ci-dessus).

De plus, plusieurs communes regrettent le manque d'expertise en interne pour gérer les programmes de coopération et auraient donc besoin de soutien logistique, juridique et financier pour mener à bien leurs projets.

(pour des informations sur les possibilités de financement voir l'OFAJ, [www.ofaj.org](http://www.ofaj.org), et le fonds d'aide aux jumelages, [http://europa.eu.int/comm/towntwinning/index\\_fr.html](http://europa.eu.int/comm/towntwinning/index_fr.html))

#### 2. Les contraintes vis-à-vis des activités

Les communes soulignent les difficultés qu'elles rencontrent en raison des contraintes auxquelles elles sont soumises, notamment les contraintes administratives et sanitaires pour les mineurs, mais aussi les questions de paiement à l'étranger et de régies.

La justification permanente de l'intérêt local est également citée comme un frein à leur engagement international. (à ce sujet voir la proposition de loi de Michèle Thiollière, <http://www.senat.fr/dossierleg/pp104-224.html>).

#### 3. Inadéquation avec les attentes de la population

Beaucoup de communes ont des jumelages « historiques » avec des communes allemandes et regrettent la faiblesse de l'enseignement de l'allemand et le peu d'engouement des jeunes pour son apprentissage. Il est donc difficile de mobiliser les jeunes autour de ces jumelages.

Plus généralement les communes déplorent le manque d'intérêt des jeunes et du reste de la population pour leurs jumelages. Elles notent enfin un essoufflement de la motivation sur la durée. Une des communes note également le fait d'avoir « plus de 60 nationalités représentées » sur son territoire comme un frein à son engagement à l'international.

#### 4. Les partenaires

Concernant les rapports avec les partenaires, les communes notent la difficulté à cerner dès le départ les réelles possibilités de chaque partenaire. Certaines engagées avec des communes dans des pays en développement soulignent qu'il y a « trop de besoins dans les collectivités locales partenaires » et qu'il est difficile de définir des priorités.

Enfin, le manque de moyens financiers des partenaires, notamment britanniques et allemands, est également un frein.

#### Commentaires :

On remarque tout d'abord que les communes ont des difficultés à mettre en place des projets mobilisant les jeunes alors qu'ils sont souvent les premiers visés (contraintes administratives, désintérêt des jeunes).

On peut noter qu'il y a en général une grande motivation et qu'il manque peu de choses pour renforcer certaines actions. Les communes sont principalement en recherche d'informations, d'expertise technique.